QUESTION ORALE H-0052/10 pour l'heure des questions de la période de session de mars 2010 posée conformément à l'article 116 du règlement par Georgios Papanikolaou au Conseil

Objet: Coopération entre l'Union européenne et la Turquie dans le domaine de l'immigration illégale

La plupart des immigrants illégaux présents dans l'Union européenne arrivent de Turquie et entrent en Grèce via les frontières maritimes qui séparent ces deux pays. Par la suite, ils se dispersent dans l'ensemble de l'Union européenne.

Étant donné que la Turquie souhaite ardemment devenir membre de l'Union européenne, quelles initiatives la Présidence espagnole compte-t-elle entreprendre pour inciter ce pays à coopérer, la coopération avec celui-ci étant indispensable?

Que pense la Présidence du Conseil de l'évolution des négociations entre l'Union européenne et la Turquie sur l'accord de réadmission, d'une part, et entre la Turquie et Frontex sur l'accord impliquant un échange d'informations et prévoyant la participation de la Turquie à des actions communes, d'autre part? La Grèce est-elle informée de l'évolution de ces négociations?

Dépôt: 26.01.2010

el

802991.FR PE 433.241